



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 7 mars 2022 à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Martin Beaulieu, maire.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Jocelyn Béliveau
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
Siège #6 - Laurier Poulin

Est absente à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, le maire, Monsieur Martin Beaulieu, , ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-03-62

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHÉMINS

04 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

05 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

06 - ACCEPTATION DES COMPTES

07 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

08 - LÉGISLATION

08.01 - Avis de motion « Projet de règlement no 433-22 abrogeant le no 397-18 concernant le code de déontologie des employés municipaux »

09 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

09.01 - Résolution pour nommer la directrice générale responsable des services électroniques ClicSÉCUR

09.02 - Résolution autorisation Services Accès D Affaires

09.03 - Résolution - Gestion du compte de carte de crédit Desjardins

09.04 - Résolution - Signataires au compte Desjardins

09.05 - Résolution remboursement des frais de cellulaire à Mme Isabelle Beaudoin

09.06 - Résolution pour mandater la directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le Fonds canadien de revitalisation des communautés

09.07 - Résolution pour le dépôt d'une demande aide financière dans le Fonds culturel de la MRC des Etchemins

09.08 - Résolution pour le dépôt d'une demande aide financière dans le Plan de relance économique des Etchemins

10 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

10.01 - Résolution nomination des officiers en bâtiment et en environnement

10.02 - Résolution - Recommandation dossier de Dave Boulet à la CPTAQ

10.03 - Résolution pour l'octroi de contrat à 9060-1535 Québec inc. (A.D. Roy) pour le projet de reconstruction du ponceau du 14e Rang Ouest

11 - TRAVAUX PUBLICS

11.01 - Résolution remise en vigueur du contrat Orizon Mobile

11.02 - Résolution acceptation soumission de Garage Léonce Brousseau inc.

11.03 - Résolution pour mandater la directrice générale à préparer les demandes de prix pour l'entretien du réseau routier

11.04 - Résolution pour l'acceptation de la soumission de Spark Électrique pour le remplacement de l'éclairage du garage municipal et de la caserne

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.01 - Résolution acceptation du congé de maternité de Mme Jessica Leclerc

12.02 - Résolution engagement de Laurence Chabot au poste d'adjointe administrative

13 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

13.01 - Résolution pour autoriser le service incendie à pouvoir demander le camion échelle de Lac-Etchemin

14 - VARIA

14.01 - Autorisation M. Roger Caron

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 7 mars 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

03 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS

04 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2022-03-63

05 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Dispense de faire lecture des procès-verbaux du 7 et du 28 février 2022, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme

desdits procès-verbaux, qu'ils déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessica Bolduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les procès-verbaux du 7 et du 28 février 2022 soient adoptés.

ADOPTÉE

2022-03-64

06 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er février et le 28 février 2022 (règlement no 318-07). Voir liste des déboursée pour un total de cent quarante-trois mille neuf cent vingt-trois dollars et trente-neuf (143 923,39 \$).

IL EST PROPOSÉ PAR : Laurier Poulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

07 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance à déposer.

08 - LÉGISLATION

2022-03-65

08.01 - Avis de motion « Projet de règlement no 433-22 abrogeant le no 397-18 concernant le code de déontologie des employés municipaux »

Avis de motion au règlement # 433-22 « Règlement. concernant le nouveau code de déontologie des employés municipaux »

Je, soussigné, Jocelyn Béliveau conseiller, donne avis de motion que le règlement # 433-22 ayant pour objet d'un nouveau code de déontologie des employés municipaux sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE

09 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2022-03-66

09.01 - Résolution pour nommer la directrice générale responsable des services électroniques ClicSÉCUR

CONSIDÉRANT que la directrice générale doit agir à titre de responsable des services électroniques dans « Mon dossier » pour la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour du dossier CLICSEQR doit être fait étant donné que les personnes autorisées au dossier ne travaillent plus pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Joey Veilleux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin nomme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Isabelle Beaudoin à être autorisée :

- à inscrire la municipalité de Saint-Benjamin aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la municipalité à ClicSÉQR - Entreprises;
- à gérer l'inscription de la municipalité à « Mon Dossier » pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon Dossier » pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les membres du conseil municipal de Saint-Benjamin apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Nancy Mathieu, Siègne no 1

Jocelyn Béliveau, Siègne no 2

Jessica Bolduc, Siègne no 3

Joey Veilleux, Siègne no 4

Marie-Josée Nadeau, Siègne no 5

Laurier Poulin, Siègne no 6

Martin Beaulieu, Maire

Étant donné que tous les membres du conseil municipal de Saint-Benjamin qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 7 mars 2022. Un exemplaire de ce document sera conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

2022-03-67

09.02 - Résolution autorisation Services Accès D Affaires

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin a déjà adhéree au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire 'AccèsD Affaires - Dossier entreprise' offerts par la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce;

CONSIDÉRANT QUE, sous réserve de l'application de l'option Attribution des droits de signature, la convention AccèsD Affaires et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le folio et comptes sont détenus;

CONSIDÉRANT QUE Madame Isabelle Beaudoin, Directrice générale à compter du 21 février 2022 , soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin, dont la signature des chèques;

QU'une nouvelle carte de crédit soit émise au nom de la directrice générale, Isabelle Beaudoin, pour la municipalité de Saint-Benjamin.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Isabelle Beaudoin, Directrice générale et le maire , Martin Beaulieu, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Benjamin à apporter en tout temps des modifications à la convention AccèsD Affaires et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires;

QUE cette résolution demeure en vigueur et lie la municipalité tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution ou décision qui aura été remise à la caisse principale.

ADOPTÉE

2022-03-68

09.03 - Résolution - Gestion du compte de carte de crédit Desjardins

ATTENDU QUE Madame Isabelle Beaudoin, devenue directrice générale, sec. trésorière , le 21 février 2022, de Saint-Benjamin;

ATTENDU QUE le maire et la directrice générale de la Municipalité doivent signer des documents pour les institutions gouvernementales et financières afin d'œuvrer au bon fonctionnement de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin délègue aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins(les cartes), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la fédération);

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisée des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant;

Noms des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte):
le maire, Martin Beaulieu 1979-11-12
la secrétaire-trésorière et directrice générale; Isabelle Beaudoin 28 avril 1984

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation
QUE copie de la présente résolution soit acheminée aux autorités concernées.

ADOPTÉE

2022-03-69

09.04 - Résolution - Signataires au compte Desjardins

CONSIDÉRANT que lors des élections municipales 2021, le nouveau maire, M. Martin Beaulieu, a été élu par majorité des votes;

CONSIDÉRANT que le maire, M. Martin Beaulieu, le maire suppléant, M. Laurier Poulin, ainsi que Isabelle Beaudoin, secrétaire-trésorière soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte que la municipalité détient ou qu'elle détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans

restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité;

-émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;

-signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;

-demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne démarche des opérations de la municipalité;

- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité

La secrétaire-trésorière, Isabelle Beaudoin, exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- faire tout dépôt y compris le dépôt de tout effet négociable

- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité

Tous les autres pouvoirs, des représentant devront être exercés de la façon suivante:

sous la signature de deux d'entre eux

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution sont en sus de ceux que les représentant pourraient autrement détenir

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

Il est proposé par Marie-Josée Nadeau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Benjamin accepte les signataires au compte Desjardins soient M. Martin Beaulieu, maire, Laurier Poulin, maire suppléant et Isabelle Beaudoin, secrétaire-trésorière de la municipalité.

ADOPTÉE

2022-03-70

09.05 - Résolution remboursement des frais de cellulaire à Mme Isabelle Beaudoin

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Mme Isabelle Beaudoin, utilise son cellulaire personnel à des fins professionnelles et qu'elle doit être joignable en tout temps en cas d'urgence concernant la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la directrice fournira une copie de sa facture pour le remboursement;

Il est proposé par Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le Conseil municipal de Saint-Benjamin accepte de payer les frais de cellulaire de Mme Isabelle Beaudoin, directrice générale de la municipalité.

ADOPTÉE

2022-03-71

09.06 - Résolution pour mandater la directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le Fonds canadien de revitalisation des communautés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à la recherche de fonds supplémentaires pour le projet de revitalisation de l'église;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait être admissible à cette subvention;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate la directrice générale, Mme Isabelle Beaudoin, pour déposer une demande d'aide financière dans le Fonds canadien de revitalisation des communautés.

ADOPTÉE

2022-03-72

09.07 - Résolution pour le dépôt d'une demande aide financière dans le Fonds culturel de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin appui le projet « Les talents de chez nous! »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessica Bolduc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la Municipalité Saint-Benjamin accepte de présenter le projet « Les talents de chez nous! » dans le cadre du Fonds culturel de la MRC des Etchemins;

QUE le mandataire du projet est la municipalité;

QUE Mme Isabelle Beaudoin, directrice générale soit la personne autorisée pour la signature des documents en lien avec la demande.

ADOPTÉE

2022-03-73

09.08 - Résolution pour le dépôt d'une demande aide financière dans le Plan de relance économique des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin appui le projet « Transformation de l'église »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait être admissible à cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin accepte de présenter le projet « Transformation de l'église » dans le cadre du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

QUE le mandataire du projet est la municipalité;

QUE le Conseil municipal de Saint-Benjamin accepte que la directrice générale, Mme Laurence Chabot, ait déposer la demande d'aide financière au 14 février 2022 au montant de 250 000\$ concernant le projet de transformation de l'Église;

QUE la nouvelle directrice générale, Mme Isabelle Beaudoin, soit la personne autorisée pour la signature des documents en lien avec la l'aide financière à compter du 21 février 2022.

ADOPTÉE

10 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

2022-03-74

10.01 - Résolution nomination des officiers en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs réglementations;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'engagement d'une officière par la MRC, il y a lieu de procéder aux nominations par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement, à titre d'officière en bâtiment et en environnement, est effectif dès maintenant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Laurier Poulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin nomme Madame Annie Venables en plus de mesdames Sarah Corriveau, Émilie Bédard, Lise Buteau et monsieur Serge Paquet à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement.

QUE par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la municipalité.

ADOPTÉE

2022-03-75

10.02 - Résolution - Recommandation dossier de Dave Boulet à la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE M. Dave Boulet soumet une demande d'autorisation à la CPTAQ pour une reconfiguration de son lot afin de rendre conforme le système d'eaux usées de la maison de villégiature qui est transformée en résidence principale;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal mandaté par la municipalité a fait l'analyse du dossier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recommande le dossier de M. Boulet à la CPTAQ selon les éléments suivants :

- les critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi à l'égard du lot selon le milieu, les activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements et etc.;
- la conformité de la demande selon les dispositions du règlement de zonage, et le cas, échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;
- et selon les informations édictées dans l'annexe de cette résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR Joey Veilleux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin recommande le dossier de M. Dave Boulet à la CPTAQ selon l'annexe en pièce jointe de cette résolution ainsi que selon les documents fournis avec la demande d'autorisation.

2022-03-76

10.03 - Résolution pour l'octroi de contrat à 9060-1535 Québec inc. (A.D. Roy) pour le projet de reconstruction du ponceau du 14e Rang Ouest

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres public et qu'elle a reçu 9 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

- 9060-1535 Québec inc. (A.D. Roy) : 709 395.75 \$
- Giroux et Lessard : 737 777.77 \$
- Construction Lemay : 747 296.11 \$
- RJ Dutil : 765 712.80 \$
- Construction Abénakis : 775 489.42 \$

- Excavation Gagnon et Frères inc. : 805 000.00 \$
- Construction Binet inc. : 866 301.36 \$
- TGC inc. : 897 000.00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur de chez Éqip Solutions Génie a fait l'analyse des soumissions et vérifier la conformité de celles-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Benjamin octroi le contrat de reconstruction du ponceau du 14e Rang Ouest à l'entreprise 9060-1535 Québec inc. (A.D. Roy) au montant de 709 395.75 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

11 - TRAVAUX PUBLICS

2022-03-77

11.01 - Résolution remise en vigueur du contrat Orizon Mobile

CONSIDÉRANT QUE le contrat chez Orizon Mobile a été annulé par erreur;

CONSIDÉRANT QUE les employés des travaux publics ont besoin d'avoir des radios dans les différents véhicules;

IL EST PROPOSÉ PAR Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Benjamin accepte de remettre en vigueur le contrat d'Orizon Mobile pour les radios dans les véhicules.

ADOPTÉE

2022-03-78

11.02 - Résolution acceptation soumission de Garage Léonce Brousseau inc.

CONSIDÉRANT QUE le camion GMC sierra 2011 doit être réparé suite à un accident;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission du Garage Léonce Brousseau inc. au montant de 1 664.31 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission du Garage Léonce Brousseau inc. au montant de 1 664.31 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2022-03-79

11.03 - Résolution pour mandater la directrice générale à préparer les demandes de prix pour l'entretien du réseau routier

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale doit demander des prix pour les travaux suivants :

- Achat et livraison de gravier;
- Nivelage des routes et rangs;
- Débroussaillage des accotements;
- Nettoyage des rues;
- Fissurages pour le 14e Rang Est et Ouest;
- Entretien de la pelouse des terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate la directrice générale à demander des prix pour les travaux d'entretien du réseau routier pour l'année 2022.

2022-03-80

11.04 - Résolution pour l'acceptation de la soumission de Spark Électrique pour le remplacement de l'éclairage du garage municipal et de la caserne

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage du garage municipal et de la caserne n'est pas suffisant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fera une économie sur les frais d'électricité;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec versera une subvention pour ce projet d'un montant approximatif de 2 473 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Spark Électrique pour le remplacement de l'éclairage du garage municipal et de la caserne au montant de 8 278.20 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

12 - RESSOURCES HUMAINES

2022-03-81

12.01 - Résolution acceptation du congé de maternité de Mme Jessica Leclerc

CONSIDÉRANT QUE Mme Leclerc quittera son poste pour son congé de maternité le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE Mme Leclerc reviendra à son poste d'adjointe

administrative à la fin de son congé de maternité en août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Jessica Bolduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Benjamin accepte le congé de maternité de Mme Jessica Leclerc, adjointe administrative.

ADOPTÉE

2022-03-82

12.02 - Résolution engagement de Laurence Chabot au poste d'adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE Mme Jessica Leclerc, adjointe administrative sera en congé de maternité à compter du 31 mars 2022, et ce, pour une période de plus de 52 semaines;

CONSIDÉRANT QUE Mme Laurence Chabot a été sélectionnée pour assurer le remplacement de Mme Leclerc jusqu'à son retour de congé de maternité prévu en 2023;

CONSIDÉRANT QUE Mme Chabot travaille déjà pour la municipalité et qu'elle possède la formation et les connaissances nécessaires pour assurer le remplacement de Mme Leclerc au poste d'adjointe administrative;

Il est proposé par Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Benjamin accepte que Mme Laurence Chabot remplace Mme Jessica Leclerc au poste d'adjointe administrative pour toute la durée du congé de maternité.

ADOPTÉE

13 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

2022-03-83

13.01 - Résolution pour autoriser le service incendie à pouvoir demander le camion échelle de Lac-Etchemin

CONSIDÉRANT QUE le service incendie demande au conseil municipal de pouvoir mandater automatiquement le service du camion échelle de la Municipalité de Lac-Etchemin lors d'une alarme incendie (feu résidence ou bâtiment);

CONSIDÉRANT QUE ce service améliorera la force de frappe des pompiers de St-Benjamin;

CONSIDÉRANT QUE le coût de déplacement du camion échelle est de 45 \$, et ce, incluant 4 pompiers, si l'échelle n'est pas déployée;

CONSIDÉRANT QUE si le camion échelle doit être utilisé lors d'une intervention, les taux horaire s'appliquent;

Il est proposé par Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Benjamin autorise le service

incendie à pouvoir mandater automatiquement le service du camion échelle de la Municipalité de Lac-Etchemin.

ADOPTÉE

14 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

14.01 - Autorisation M. Roger Caron

Le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise M. Roger Caron à modifier le nombre de citoyens inscrit sur l'affiche à l'entrée du village.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions au public.

2022-03-84

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 56.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martin Beaulieu
Maire

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & sec.-trésorière

Je, Martin Beaulieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Beaulieu
Maire